

La municipalité de Rayol-Canadel a présenté les 3 grands axes du Plan Local d'Urbanisme

Le Rayol-Canadel a présenté ses ambitions concernant la révision de son Plan Local d'Urbanisme. Logements, urbanisations, espaces verts... Décryptage des mesures les plus significatives.

ANDREA IBERTI Publié le 05/07/2022 à 20:12, mis à jour le 05/07/2022 à 20:13



L'un des enjeux de cette révision du PLU est la préservation des collines au nord du village. **Photo DR**

La municipalité a présenté ce lundi au public, via le bureau d'études Citadia conseil, son projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les objectifs et orientations de son Plan local d'urbanisme (PLU) ont été évoqués devant une quarantaine de personnes. Ce projet s'articule autour de trois grands axes: encourager la croissance démographique, confirmer la qualité du cadre de vie et favoriser la sauvegarde de ses espaces naturels.

Définir des limites à l'urbanisation

Après avoir fait réaliser une analyse de la situation environnementale locale, l'accent a été mis sur la préservation du paysage et du patrimoine, afin de fixer les limites au développement urbain par rapport aux massifs boisés et de limiter la pression urbaine sur les milieux naturels ».

Sur ce point, un administré a interpellé le maire: "Comment comptez-vous éviter de nouvelles constructions grâce au PLU?".

"Il faut arriver à composer avec la loi Alur, pour éviter de voir naître de nouvelles installations a répondu le maire. Nous comptons notamment rajouter dans notre PLU une superficie minimum de rachat de terrain non imperméabilisé pour éviter toute exagération de construction".

Avec ce PLU, l'étude insiste sur la protection des points stratégiques de la commune, allant de toute la partie nord de la commune à son littoral.

"On a vu arriver des demandes invraisemblables de construction ces dernières années qui détruiraient nos paysages. Notre objectif avec la révision du PLU est de bloquer toutes ces sollicitations", termine le maire, Jean Plénat.

Favoriser le développement des résidences principales

Ici, la commune souhaite miser sur l'augmentation de la part des résidences principales et sur une meilleure gestion de l'affluence touristique en période estivale. "Lorsque les prix sont raisonnables, nous avons pour projet de nous positionner sur certains dossiers immobiliers afin de créer des logements sociaux", souligne Jean Plénat. L'objectif est "d'attirer des populations plus jeunes en rendant leur installation plus accessible. Nous avons quelques possibilités foncières qui se dessinent. Je pense notamment à la villa Morel, en mauvais état et que nous souhaiterions réhabiliter en appartements communaux sociaux".

Protéger les grands espaces naturels

Le premier magistrat a mis en avant la protection de son territoire à dominante naturelle. Du Massif des Maures aux ensembles littoraux en passant par le domaine du Rayol, elle a la volonté de "ménager les sensibilités écologiques" dans ces secteurs, notamment avec une meilleure gestion de la fréquentation touristique.

À ce sujet, les élus souhaitent se pencher sur la "mise en valeur" de la voie verte, améliorer les cheminements vers les plages et conforter l'accès pédestre au Domaine du Rayol.